

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## PERMIS D'AMENAGER n° PA00124424M0001 Aménagement d'une zone destinée à accueillir des équipements publics

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique relative au permis d'aménager n° PA00124424M0001 est organisée. Le projet porté par la Commune de Meximieux, sise 3 Rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX concerne l'aménagement d'une zone destinée à accueillir des équipements publics,

Ce projet faisant l'objet d'une demande de Permis d'Aménager (PA00124424M0001 déposé le 09/10/2024 en mairie de Meximieux), doit permettre sur un total de 8,5 hectares la construction d'un lycée, d'un gymnase, d'un terrain de sports extérieur et d'un aménagement paysager. Il est soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas en date du 27 mars 2024 (ARA-KKP-4780).

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment la demande de permis d'aménager n°PA00124424M0001, incluant son étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 9 décembre 2024, et le mémoire du maître d'ouvrage en réponse à cet avis.

Par arrêté municipal n°2025-25 du 21/01/2025, une procédure de participation du public par voie électronique d'une durée de **46 jours** est organisée du **lundi 10 février 2025** (heure d'ouverture de la consultation 9h00) **au vendredi 28 mars 2025** (heure de clôture de la consultation 16h00) sur l'aménagement d'une zone destinée à accueillir des équipements publics portée par la commune de Meximieux, au lieu-dit Grande Fromenteau.

Pendant la durée de la participation du public, l'ensemble du dossier soumis à participation du public sera consultable sur le registre numérique mis à disposition par la commune de Meximieux à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-meximieux>

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier en mairie de Meximieux – Services Techniques (3 Rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable adressée à : [servicestechniques@mairie-meximieux.net](mailto:servicestechniques@mairie-meximieux.net) ou par téléphone au 04 74 46 08 88, au moins trois jours avant, pendant la durée de la participation du public.

Pendant la durée de la participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/ppve-meximieux> ou par mail à l'adresse suivante : [ppve-meximieux@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-meximieux@mail.registre-numerique.fr) en mentionnant en objet « PPVE – Meximieux ».

A l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision est le maire de la commune de Meximieux. Une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de permis d'aménager, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être autorisé, ou ne pas l'être, par la Commune de Meximieux.

À partir de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site dédié à la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-meximieux> ainsi que sur le site internet de la commune de Meximieux : [www.ville-meximieux.fr](http://www.ville-meximieux.fr)

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle de cette participation sont à la charge du maître d'ouvrage, la commune de Meximieux.